## PUBLICATION



eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à LUXCOS II (arrêté N° 1/2025/0275 du 15 octobre 2025) pour l'exploitation d'une production de cosmétiques, traitement par ozonisation de l'eau, emploi de solvants organiques et installations de production de froid à Bettembourg, 248 ZAE Wolser A.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du 21 octobre 2025 au 1 décembre 2025

Bettembourg, le 17 octobre 2025

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

**Damien NEY** Secrétaire Communal

Laurent ZEIMET

Bourgmestre

